

# CHAMPIONNAT DE GUYANE DE VOILE

*Règlement Sportif 2024*

*Version n°3 du 10/03/2024*

**Contacts pour transmission des résultats et site internet :**

GRANGER Charlotte – [liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com) - +594 694 94 39 38

**Responsable calendrier :**

SAILLANT Soisic - [soaze\\_22@hotmail.com](mailto:soaze_22@hotmail.com) - +33 7 84 79 32 81

## PRÉAMBULE

Les Championnats Régionaux correspondent à la mise en place d'une pratique sportive en voile légère pour **tous** les régatiers, **jeunes et adultes**, licenciés en 2024.

Les épreuves doivent être adaptées au niveau général des concurrents. (Parcours).

**Les championnats Régionaux se déroulent de septembre à juin pour la saison sportive en cours.**

**Toutes les épreuves des Championnats Régionaux sont de Grade 5A**

**Ligue de Voile de Guyane**

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>

## 1 AUTORITÉ - RÈGLES

### 1.1 Autorité

La Ligue de Guyane de voile

La Commission Sportive de la Ligue de Guyane

### 1.2 Règles

Ce Championnat est régi par :

Les règles de World Sailing.

Le règlement technique, les prescriptions et le règlement des CF Jeunes de la FFVoile.

Les instructions de course types et leurs annexes.

Ce présent règlement.

Chaque règle énumérée ci-dessus, prévalant sur la précédente.

## 2 INSCRIPTION – ADMISSION - IDENTIFICATION

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

### 2.1 Inscription

#### 2.1.1 Licence

Seuls seront admis à courir les coureurs titulaires d'une licence club FFVoile pratiquant ou compétition, en cours de validité, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. **Leur présentation est obligatoire à l'inscription de chaque épreuve. Tout coureur ne pouvant présenter ces documents sera classé DNC pour l'épreuve considérée. Il lui sera attribué le nombre de points prévu à l'article 8.1.4.**

La licence doit être **signée par un des parents du coureur mineur.**

#### 2.1.2 Visa médical

Le visa médical concerne les mineurs en complément de la licence pratiquant pour le championnat de Guyane grade 5. Conformément au Chapitre 2 du règlement médical de la FFVoile,

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglt\\_medical.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglt_medical.pdf)

Pour les concurrents mineurs, la participation est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé via son espace licencié et, selon les réponses attestées par le représentant légal, la production d'un certificat médical, quelle que soit la gradation des épreuves.

Pour les concurrents majeurs, la participation n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médicale pour la gradation des épreuves des championnats régionaux de Guyane (grade 5).

#### 2.1.3 Frais de participation.

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve et le Club organisateur pourra demander lors de l'inscription une participation aux frais d'organisation d'un maximum de 20 € par coureur, sauf pour les épreuves de longue distance nécessitant un important dispositif d'organisation pour lequel le maximum est de 50€ pour les coureurs mineurs et 70€ pour les majeurs

Si les concurrents inscrits ne vont pas sur l'eau, ils doivent être remboursés de leur frais d'inscription, et non remboursés s'ils ont été envoyés sur l'eau même sans courir ou valider de manche. La décision de faire partir sur l'eau ou non les concurrents relève du comité de course de l'épreuve.

## 2.2 Admission

### 2.2.1 Participants.

Le Championnat 2024 de voile légère est ouvert à tous les coureurs licenciés. Il est admis que des coureurs licenciés dans d'autres Ligues de la FFVoile puissent participer ponctuellement après accord du club organisateur. Ils sont inscrits et classés à l'épreuve comme tout autre concurrent.

## 2.3 Identification des concurrents

### 2.3.1 Régate en flotte.

Chaque bateau devra afficher de façon claire un numéro de série dans la grande voile, ce numéro doit être lisible de chaque côté de la voile, tribord en haut.

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

### 2.3.2 Spécificité Kiteboard et Optimist Ecole

L'organisation devra mettre à disposition des coureurs des dossards pour les embarcations n'ayant pas de possibilités d'identification comme mentionné en 2.3.1.

## 3 AVIS AUX CONCURRENTS

Le présent règlement sportif tient lieu **d'avis de course** pour les épreuves prévues au calendrier des épreuves.

## 4 PROGRAMME

Pour chaque épreuve en flotte :

Inscriptions : 9H00 à 11H00

Mise à disposition sur l'eau : 11H30

Des dérogations seront possibles en fonction des spécificités de certains plans d'eau en fonction des marées. Exemple : La présence d'un banc de vase à Kourou qui oblige à adapter les horaires d'accueil qui ne peuvent correspondre à ceux mentionnés ici.

## 5 SÉRIES ET CATÉGORIES

Voir annexes.

## 6 PARCOURS

Les formes de parcours sont laissées à la discrétion des organisateurs et des comités de course (cf. annexes aux I.C. qui seront affichées sur le panneau d'information du club). L'objectif étant que les coureurs du championnat soient capables en fin de saison **d'effectuer un parcours de type proposé aux Championnats de France Jeunes (forme et durée).**

Il est demandé aux organisateurs de limiter les temps de course pour favoriser le nombre de manches courues.

## 7 CLASSEMENTS D'UNE EPREUVE

7.1 **Séries.** Voir annexes.

7.2 **Calcul des points :** Application du système "à minima" World Sailing, soit :

- 1er = 1pt      - 2ème = 2pts      3ème = 3pts      - 4ème = 4pts

Ligue de Voile de Guyane

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>

### 7.3 Départage des ex-æquo :

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV 2021/2024 : Aucun des scores retirés ne doit être utilisé pour départager les ex-æquo. Choix **Freg 20XX** : Meilleurs SCORES retenus.

### 7.4 Validation d'une épreuve.

1 course courue si régates en flotte.

### 7.5 Nombre de courses à courir : un maximum

### 7.6 Course décomptée.

Retrait de la plus mauvaise course à partir de 4 courses courues.

## 8 CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT

### 8.1 Classement Individuel

#### 8.1.1 Validation du Championnat :

Le championnat 2024 est validé à partir de 2 épreuves courues et dont les résultats sont édités sur le site de la FFVoile.

#### 8.1.2 Épreuves décomptées :

Retrait de la plus mauvaise épreuve à partir de 4 épreuves courues.

#### 8.1.3 Calcul des points :

Le classement régional annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du système " a minima " World Sailing pour chaque régates, soit :

- 1er =1pt                      - 2ème = 2pts                      3<sup>ème</sup> = 3pts                      - 4ème = 4pts

Tout coureur DNA marque point Max + 5 (voir définition point max § 8-1-4 ci-dessous)

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

#### 8.1.4 Points des DNC et absents:

Le nombre de *points maximum* est fixé à l'issue de la première épreuve en prenant le nombre d'inscrits + 5 arrondis à la dizaine supérieure.

- DNC marque                      :                      points max + 05
- Absent marque :                      points max + 10
- Tout coureur nouveau marque point Max + 10 aux régates précédentes.

#### 8.1.5 Départage des ex-æquo :

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV: Aucun des scores retirés ne doit être utilisé pour départager les ex-æquo. Choix **Freg** : Meilleurs SCORES retenus.

### 8.2 Classement des Clubs sur le championnat.

Cumul des cinq meilleurs résultats individuels de chaque Club, en cumulant les résultats des classes définies dans les annexes par support. Si un Club présente moins de cinq coureurs, le ou les coureurs manquants marquent un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

## 9 CHARTE DES ENTRAÎNEURS

La charte des entraîneurs s'applique sur les différentes épreuves par les bateaux accompagnateurs.

En particulier :

- Rester à disposition de l'organisateur dans le cadre du Dispositif de Sécurité et d'Intervention,

**Ligue de Voile de Guyane**

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>

- S'engage à ne donner aucune instruction à ses coureurs après le signal préparatoire,
- S'engage à respecter les consignes du président du comité de course,
- S'engage, sauf cas de force majeure, à rester à plus de 100 mètres de tout voilier en course, et à ne pas se tenir, à partir du signal préparatoire, dans les prolongements de la ligne de départ ni dans le parcours.

## 10 JAUGE

Voir annexes.

## 11 SÉCURITÉ

### 11.1 Gilet de sauvetage :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire, conformément à la réglementation en vigueur.

### 11.2 Émargement :

L'émargement départ et retour est obligatoire sur les régates du championnat régional.

Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le jury après transmissions des feuilles d'émargement :

Un bateau recevra une pénalité de 20% à la course la plus proche de l'infraction.

Heures limites pour émarger :

Au départ = heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

Au retour à terre = heure limite de dépôt des réclamations.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

### 11.3 Matériel de sécurité :

Bout de remorquage d'au moins 5m. Voir annexes.

## 12 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE

### 12.1 Désignation du corps arbitral :

Après examen des propositions des clubs organisateurs, le corps arbitral (Présidents du C.C. et du jury) sera désigné par la C.R.A. **Le Club organisateur devra prévoir 2 assesseurs au Jury.**

### 12.2 Affichage :

Le présent règlement, les Instructions de Courses et les annexes devront être affichés au tableau officiel.

### 12.3 Annulation d'une épreuve :

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition.

## 13 Résultats

### 13.1.1 Traitement :

Les résultats des épreuves régionales doivent obligatoirement être traités avec le **logiciel Freg**.

### 13.1.2 Transmission :

A la suite d'une épreuve, le club organisateur doit transmettre, pour le mercredi suivant à la Ligue, au responsable du championnat et au responsable du site internet, une sauvegarde de la session **Freg 20XX, par fichiers joints à un e-mail** (Cf. annexe Freg pour procédure)

Ligue de Voile de Guyane

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>

A partir de cette sauvegarde la Ligue diffuse le résultat de la régates et, au plus tard une semaine avant l'épreuve suivante, les classements individuels provisoires des Championnats.

## 12.5 Proclamation des résultats.

### 12.5.1 A l'issue de chaque épreuve

Lors de la proclamation des résultats d'une épreuve, un classement individuel est établi par classe. Les 3 premiers de chacune des classes, définies dans les annexes par support sont récompensés.

La 1<sup>ère</sup> féminine de chacune des classes est valorisée sur l'épreuve à la discrétion de l'organisateur.

La proclamation des résultats sera suivie d'un goûter.

### 12.5.2 A l'issue du championnat

Après la dernière épreuve du championnat, et si les classements sont validés en accord avec les chapitres 7 et 8 :

- Les titres individuels suivants sont décernés :

- Championne ou Champion de Guyane de Voile :  
« Optimist Benjamin(e) », « Optimist Minime »  
« Dériveur Intersérie».  
« Catamaran Intersérie » mixte  
« Windsurf Open »  
« Kiteboard »

La première féminine sera valorisée dans un championnat validé.

- Les titres de Club :

- Champion de Guyane de Voile  
« Dériveur »  
« Windsurf ».  
« Catamaran »  
« kiteboard »

## 14 SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES

A la fin de la période de sélection, les coureurs classés dans un championnat régional peuvent demander une sélection sur un Championnats de France Jeunes, pour leur série et catégorie.

La demande doit être adressée par le club par une demande écrite motivée auprès de la Ligue. Cette demande doit obligatoirement être accompagnée de la fiche de détection « Evaluation des jeunes talents » de la FFV, complétée en ligne pour les coureurs concernés.

<http://www.ffvoile.fr/ffv/Identification/Login.aspx?ReturnUrl=%2fffv%2fVieAthlete%2fSIS%2fevaluation.aspx>

En fin de période et avant la date limite de confirmation nominative des places utilisées auprès de la FFVoile, la ligue provoque la commission sportive régionale de fin de période, par invitation des représentants élus et techniciens des clubs organisateurs d'épreuves.

La commission sportive de ligue instruit les demandes au regard :

- Des résultats du coureur dans la dynamique du championnat concerné,
- Du projet sportif et des conditions d'accompagnement annoncées dans la demande motivée,

**Ligue de Voile de Guyane**

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>

- Des places accordées par la FFVoile,
- Du niveau sportif attendu sur un championnat de France jeune,
- Des ressources financières, matérielles et humaines disponibles pour assurer un encadrement de qualité pour la délégation de ligue.

A partir des éléments précités, la commission sportive fait une ou des propositions. Cet avis de la commission sportive est soumis au CA de la Ligue qui prend également en considération le classement individuel de chaque coureur afin d'établir la liste des coureurs sélectionnés pour représenter la Guyane aux Championnats de France Jeunes et la transmettre à la FFVoile.

## Annexe Championnat 2024

L'âge des participants s'apprécie sur l'année du Championnat de France de la saison.

Au 31 décembre de la saison en cours.

### **Groupe Optimist :**

- Classe : **Benjamin(e)**, Coureurs âgé(e)s de moins de 12 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe : **Minime**, Coureurs âgé(e)s de 12 à 14 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.

### **Groupe Dériveur intersérie : Départ commun aux dériveurs inter série.**

- Classe **dériveur Intersérie**, bateaux inscrits sur leur handicap de la table officielle FFV, coureurs de 10 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat

### **Groupe Windsurf :**

- Classe : **Minime**, Coureurs âgé(e)s de 12 à 14 ans au 31 décembre de l'année du Championnat, avec une surface de voile inférieure ou égale à 6.8 m<sup>2</sup>, flotteur à dérive
- Classe : **Cadet(te)**, Coureurs âgé(es)s de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat, avec une surface de voile inférieure ou égale à 7.8 m<sup>2</sup>, flotteur à dérive.
- Classe : **OPEN**, Coureurs âgé(es)s de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat, sur supports de type RaceBoard avec une surface de voile supérieure ou égale à 7.8 m<sup>2</sup>, flotteur à dérive.
- Classe : **Extrême Glisse**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat, sur jauge RRD120 ou formule 31.

### **Groupe Catamaran :**

- Classe : **catamaran Intersérie**, Coureurs de 11 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat sur catamaran.

### **Groupe Kiteboard :**

- Classe : **Twintip Racing**, Coureurs de 14 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe : **KiteFoil**, Coureurs de 14 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat.

### **Jauge**

Respect des règles de classe, notamment dans le domaine de la sécurité.



## ANNEXE Freg

### Le traitement informatique des résultats est obligatoire

Le classement du Championnat ne prend en compte que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue.

### Paramétrage et préparation Freg 20XX

Les résultats sont traités obligatoirement avec le logiciel Freg.

Pour les dériveurs, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

| Groupes | Classes /Cat | Libellé                      | Classement          |
|---------|--------------|------------------------------|---------------------|
| OPT     | MIN – BEN    | Optimist (Minime - Benjamin) | Minime - Benjamin   |
| DER     | DERINT       | Dériveur                     | Dériveur Intersérie |

Les régates doivent se nommer :

R\_DRXXR1 pour la 1<sup>ère</sup> régata (**Dériveur** – Année xxxx – Régionale – épreuve N° 1)

R\_DRXXR2 pour la 2<sup>ème</sup> régata (**Dériveur** – Année xxxx - Régionale – épreuve N° 2)

Etc....et ont pour titre :

**Championnat de Guyane Voile Légère 20XX– « Optimist » et/ou « Dériveur »**

**N° épreuve - Lieu de la régata.**

Pour les Windsurf, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

| Groupes | Classes /Cat     | Libellé                     | Classements             |
|---------|------------------|-----------------------------|-------------------------|
| PAV     | MIN – CAD – OPEN | PAV (Minime – Cadet – Open) | Minimes – Cadets – Open |
| PAV     | EXG              | PAV Extrême Glisse          | Extrême Glisse          |

Les régates devront se nommer :

R\_PVXXR1 pour la 1<sup>ère</sup> régata (**Planche à Voile** – Année XXXX – Régionale – épreuve N° 1)

R\_PVXXR2 pour la 2<sup>ème</sup> régata (**Planche à Voile** – Année XXXX – Régionale – épreuve N° 2)

Etc.... et auront pour titre :

**Championnat de Guyane Voile Légère 20XX–« Windsurf Glisse »ou« Extrême glisse »**

**N° épreuve - Lieu de la régata.**

**Ligue de Voile de Guyane**

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>

Pour les Catamarans, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

| Groupes | Classes /Cat | Libellé   | Classements          |
|---------|--------------|-----------|----------------------|
| CATA    | CATINT       | Catamaran | Catamaran Intersérie |

Les régates devront se nommer :

R\_CTXXR1 pour la 1<sup>ère</sup> régata (**Catamaran** – Année XXXX – **Régionale** – épreuve N° 1)

R\_CTXXR2 pour la 2<sup>ème</sup> régata (**Catamaran** – Année XXXX – **Régionale** – épreuve N° 2)

Etc.... et auront pour titre :

**Championnat de Guyane Voile Légère 20XX–« Catamaran »**

**N° épreuve - Lieu de la régata.**

Pour les Kiteboards, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

| Groupes | Classes /Cat | Libellé        | Classements |
|---------|--------------|----------------|-------------|
| TT      | TTRACING     | Twintip Racing | Twintip     |
| FOIL    | KITEFOIL     | Kitefoil       | KiteFoil    |

Les régates devront se nommer :

R\_KTXXR1 pour la 1<sup>ère</sup> régata (**Kiteboard** – Année XXXX – **Régionale** – épreuve N° 1)

R\_KTXXR2 pour la 2<sup>ème</sup> régata (**Kiteboard** – Année XXXX – **Régionale** – épreuve N° 2)

Etc.... et auront pour titre :

**Championnat de Guyane Voile Légère 20XX–« KiteBoard »**

**N° épreuve - Lieu de la régata.**

Dans la mesure du possible, une semaine avant la date de la régates, une régates type avec les coureurs inscrits (sans résultats) est transmise au club organisateur par le responsable des classements. Cette sauvegarde de régates type comporte tous les paramètres conformes au règlement régional. Il vous suffit de la restaurer avec votre Freg de la manière suivante :

Copier le fichier de sauvegarde dans un répertoire existant C:\BR\_Sav1 par exemple

Ensuite sous Freg suivez la procédure suivante :

**Sécurité/imp./exp.**  Restaurer  Reprise des fichiers d'une régates seule

Dans la fenêtre qui s'ouvre sous **Origine des fichiers à récupérer**

Choisir **Chercher une autre origine que celle proposée**

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionner le répertoire où vous avez copié la sauvegarde reçue :

**C:\BR\_Sav1**

Cliquez sur **OK** et dans la fenêtre sélectionnez le fichier à restaurer.

Cliquez sur **Exécuter**. Le programme vous indique la date de la sauvegarde de régates et vous demande confirmation. Cliquez sur **Oui** pour la copier sur votre ordinateur. La restauration effectuée il vous reste à ouvrir la régates.

Pour obtenir les feuilles de confirmation d'inscription faire :

**Edition**  Inscrits puis **Listes diverses**

Dans la fenêtre de gauche cochez le bouton **Liste pour confirmation d'inscription**

Dans la fenêtre Contenu d'édition cochez le bouton **Groupe** puis choisissez le groupe

Dans la fenêtre Ordre d'édition cochez le bouton **Nom de skipper**

### **Transmission des résultats de régates sous Freg.**

Lorsque la régates est terminée et que les résultats ont été signés par le président du jury, vous devez transmettre les résultats à la Ligue par Internet.

#### **Procédure de sauvegarde par Email.**

**Régates**  Sauvegarder (Copie de la régates en 1 fichier .WDZ.)

Dans la fenêtre **Sauver** sélectionner **Sauver une régates seule**

Dans la liste qui s'ouvre sélectionnez la régates à sauvegarder puis Cliquez sur **Sélectionner**.

La fenêtre **Sauver** s'ouvre à nouveau, choisissez la destination :

**Répertoire C:\BR\_sav1** (en cliquant sur l'ascenseur) pour envoi en pièce jointe à un Email.

Pour **Exécuter** Cliquez sur le logo représentant une disquette avec des ailes

Le programme **crée la sauvegarde en 1 seul fichier**

Préparez ensuite un Email à l'adresse suivante [liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com) mettez en copie le responsable des classements et le responsable du site Internet et joignez-y **le fichier** créé par la sauvegarde dans le répertoire BR-sav1.

### **Procédure de transmission des résultats de régates à la FFVoile :**

**Tous les résultats de toutes les compétitions déclarées devront être transmis à la FFVoile afin d'alimenter les classements des coureurs FFVoile.**

- En utilisant le logiciel de classement FREG, cliquer sur le bouton rouge de la fenêtre principale afin d'y extraire le fichier export des résultats de la régates
- Aller sur le site FFVoile (calendrier, résultats) et cliquer en haut à droite sur « identification » et utiliser vos codes réservés
- Cliquer en haut à droite sur « envoi des résultats », rechercher le fichier export des résultats de la régates et cliquer sur envo

**Ligue de Voile de Guyane**

SIRET : 434 196 309 00018 - APE : 9312 Z

[liguedevoile.guyane@gmail.com](mailto:liguedevoile.guyane@gmail.com)

<https://sites.google.com/view/ligue-de-voile-de-guyane/accueil>